

PROCES VERBAL du 7 février 2024 à 18h30

MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Béatrice CREPISSON, Patrick LEPETIT, Gérard VALLET, Gérard ROUSSET, Claude EPARVIER, Myriam PINAZ, Marion DERLON, Emmanuelle BONNET, Céline DURAND, Nadège SIBEUD.

Excusé : Patrice TARDY-JEUNOT.

Absent : Lilian ROBIN.

Secrétaire de séance : Béatrice CREPISSON.

Pouvoir :

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 décembre 2023 : **Votants : 13, Pour : 13**

1 – Compte-rendu des réunions

CAUE :

Madame le Maire explique ce qui a été fait lors des réunions avec le CAUE :

Les réunions avec le CAUE ont démarré, notamment avec les associations (sauf ACCA). Les besoins des associations ont été définis, les aménagements extérieurs seront faits plus tard. Didier CASSAN présente un diaporama avec une salle d'activités de 50 m² destinée aux associations avec rangement de matériel propre à chaque association, une salle de 150 m², un stockage de 100 m² pour le CAM, un stockage de 50 m² pour les services techniques, 1 hall d'accueil, et un préau de 100 m². Le CAUE va préparer un cahier des charges. Il y a une différence entre l'estimation du cabinet d'études et le CAUE. Le choix de l'architecte se fera au mois de juin.

Nadège SIBEUD demande le nombre de tranches de l'opération Centre Village, Mme le Maire répond que la salle des fêtes constitue la première phase du projet. Les aménagements extérieurs seront traités par l'architecte. Une visite sera organisée pour les architectes pour qu'ils prennent connaissance du site, et des enjeux.

Didier CASSAN présente le powerpoint au sujet des dispositifs proposés par la communauté de communes. Plusieurs solutions sont possibles, panneaux solaires sur les bâtiments publics, parkings, agrivoltaïsme. Les élus échangent au sujet de cette possibilité sur le projet salle des fêtes.

Réunions patrimoine (Unesco et acquisition Prieuré) :

Réunion avec l'association du Prieuré, la paroisse, le Département, l'office du tourisme, 2 vices présidents de la communauté de communes, pour inscrire le Prieuré à l'UNESCO. C'est la fédération des sites clunisiens qui va déposer le dossier. Un comité local va se créer. Nadège SIBEUD explique pourquoi il est nécessaire de créer ce comité (collecte de documents et archives afférents au Prieuré de MANTHES).

A la demande de l'UDAP, M. ARAMEL a demandé une réunion en Mairie avec l'évêché au sujet de l'achat du Prieuré à l'euro symbolique. M. ARAMEL indique qu'un déplafonnement des subventions sera établi. Mme le Maire donne lecture du mail envoyé par M. ARAMEL, avec l'indication des pourcentages de subventions. Mme le Maire demande aux élus de se prononcer au sujet de l'acquisition. Les élus donnent leur accord.

Sded : information sur le changement des luminaires :

Gérard VALLET et Gilles MORGUE ont reçu le technicien et l'entreprise qui doit intervenir. Gérard VALLET propose d'éteindre certains quartiers de 23 heures à 6 heures et de conserver l'éclairage sur la traversée du village et le secteur école crèche salle de tennis de table.

Conseil d'École :

Pour la prochaine rentrée, les effectifs sont légèrement à la baisse, à noter toutefois que la classe des grands sera très chargée. A noter, plusieurs problèmes de discipline à l'école et à la garderie. Des

exclusions prévues dans le règlement seront mis en place dès la rentrée des vacances de février. Compte tenu de la mauvaise ambiance lors du repas de fin d'année 2023, le repas de fin d'année 2024 n'aura pas lieu.

Projet CNR : une réunion sera organisée, le 8 avril à 19 h.

Rendez-vous cabinet d'études Hydrétudes :

Nathalie DURAND et Didier CASSAN font le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 5 février.

Au sujet des inondations, un devis a été demandé pour le plateau, le torrent des Bressonnières, ainsi que Frémuzet jusqu'à la route du gué.

Rencontre avec le Coordonnateur aux Décideurs Locaux :

Mme Jimenez nous a indiqué que les chiffres 2023 sont bien meilleurs que 2022, que la capacité d'emprunts est limitée à 200 000 €. Elle a informé les élus que si le déplaçonnement des subventions n'est pas acté, il n'est pas possible de s'engager sur le Prieuré.

2°) Questions diverses :

Contentieux Conseil d'état pour les maisons mitoyennes D. FAURE, la demande de M. FAURE a été rejetée, il a été condamné à verser à la commune 3 000 €.

Renouvellement de la convention avec AXA, avec des tarifs préférentiels de -20 % pour les administrés.

Signature convention assistance retraite avec le Centre de Gestion.

Grade agent de maîtrise : Mme DERLON se renseigne sur la nomination au grade d'agent de maîtrise, les élus ont rencontré l'agent concerné et lui ont demandé une liste d'actions à mettre en œuvre pour obtenir le grade. A ce jour, aucune proposition n'a été faite.

Patrick LEPETIT demande qu'une lettre soit envoyée à M. FAURE Christian pour la mise en place d'une barrière interdisant l'accès à sa propriété.

Village propre 16 mars à 8 h 30.

Sirène : Nadège SIBEUD se renseigne sur l'avancée du dossier Sirène sur le toit de l'école. Le projet est à l'arrêt.

Composteur collectif : pour l'instant toujours en pourparlers.

La séance est levée à 20 h 43